

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2022/06/12/2022204182/justel>

Dossier numéro : 2022-06-12/01

Titre

12 JUIN 2022. - Arrêté ministériel interdisant temporairement la pêche dans et le long d'une partie de la Vierre à Chiny

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 19-07-2022 page : 57772

Entrée en vigueur : 29-07-2022

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1. Article unique. La pêche dans et le long de la Vierre est interdite jusqu'au 30 octobre 2022, sur un tronçon de neuf cent cinquante mètres compris entre les deux points suivants :

- coordonnées du point A (en amont) : longitude 5,38359° - latitude 49,72625°;
- coordonnées du point B (en aval) : longitude 5,42463° - latitude 49,73204°